

BULLETIN D'ENGAGEMENT

FONDATION-HÔPITAL FOCH



SOUTENEZ L'HÔPITAL FOCH

POUR PRÉSERVER LA VIE EN REPOUSSANT LES LIMITES DU POSSIBLE

Je soutiens la Fondation Foch
en réalisant un don de :

CB

Chèque

Promesse de don

M/Mme :

Société :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Merci de retourner ce bulletin à la Fondation Foch : 40 rue Worth - 92150 SURESNES

LES AVANTAGES FISCAUX LIÉS À VOTRE DON :

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI) :

75% de votre don à la Fondation-Hôpital Foch est déductible de votre IFI dans la limite de 50 000 €.

IMPÔT SUR LE REVENU :

66% de votre don à la Fondation-Hôpital Foch est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu de 20% de votre revenu.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

60% de votre don à la Fondation-Hôpital Foch est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice au cours duquel le don a été fait.

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fondation-Hôpital Foch. Elles sont destinées à la Service Fundraising & Communication et aux tiers mandatés par la Fondation-Hôpital Foch à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La Fondation-Hôpital Foch s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Conformément à loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant Marie Affoumou – Chargée de Base de Donnée et de Relations Donateurs – Tel : +33 (0)1 46 25 36 96 – m.affoumou@fondation-foch.org - Fondation Foch – Pavillon Balsan : 40 rue Worth – 92 150 Suresnes.»